

Paris, le mardi 27 octobre 2020

Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE  
Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects  
11 rue des deux communes  
93558 MONTREUIL

**Objet : Bureau Contributions Indirectes de Grenoble.**

Madame la Directrice générale,

SOLIDAIRES tient à vous alerter sur les conditions de travail des agents au sein du pôle Contributions Indirectes (CI) de Grenoble et à vous interroger sur le cadre légal concernant les contrôles conjoints avec d'autres administrations.

En effet, SOLIDAIRES a été contacté par plusieurs agents au sein de ce bureau (rédactions de fiche de signalement, annotations sur le Registre Santé et Sécurité au Travail, mise en avant collective d'un climat social insupportable lors des Réunions Mensuelles d'Information Syndicale).

Une instabilité hiérarchique chronique, avec une succession de 5 agents Paris spéciaux depuis deux ans (Chef divisionnaire, Chef de service et adjoint au chef de service), engendre un mal être vécu par l'ensemble du bureau et les agents se sentent méprisés.

La réalité de la charge de travail, ainsi que les efforts et investissements humains fournis ne sont pas reconnus dans un contexte de perpétuelle remise en cause de l'organisation du bureau de Grenoble.

En particulier, le pôle Contributions Indirectes subit une situation extrêmement anxiogène et très préoccupante. Les agents ne trouvent que de l'incompréhension et un manque de considération dans l'attitude et les décisions de sa hiérarchie.

Il nous a été rapporté que cette hiérarchie dénigre le travail fourni, qu'elle n'a pas de considération des propositions des cadres B et C, qu'elle met une pression psychologique sur les résultats, qu'elle semble apporter un traitement différencié sur les dossiers ayant trait à la même réglementation et à la même infraction, et qui se permet en cette période de crise sanitaire d'être réticente sur le bien fondé du télétravail.

La pression aux résultats est toujours plus forte avec des objectifs restant les mêmes en dépit des notes du ministère et de la Direction Générale concernant la gestion du COVID. Cette course aux chiffres se fait au détriment de la sécurité des agents.

En effet, depuis 4 ans le service CI de Grenoble a effectivement pris l'habitude de participer aux Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF) et assimilés dans tout le département de l'Isère sur la base du volontariat.

Les agents volontaires ont obtenu difficilement de vieux gilets pare-balles âgés de plus de 17 ans et de matériels de contrôle.

Le pôle CI a rencontré un certain succès et une reconnaissance des autres administrations, ces participations ayant jalonné avec modération et prudence la vie du service.

Puis le volontariat et le choix des cibles sont devenus des arguments obsolètes à la réalisation des CODAF, la hiérarchie essayant même de forcer un agent de s'y rendre contre sa volonté. Et les propositions se sont multipliées sur des cibles pour lesquelles un service CI n'a pas sa place (bar à hôtesses, établissements à clandestins et à alcooliques) qui relèvent plutôt des services de l'Intérieur.

Le pôle CI a même du participer à un contrôle conjoint avec nos collègues de la Police aux Frontières (PAF) !

Désormais selon l'actuel divisionnaire paris spécial, et cela malgré leur statut OP/CO, les agents du service CI ne peuvent plus refuser les propositions faites au service des douanes sous peine de voir la cheffe de pôle CI et son adjoint se faire convoquer et taper sur les doigts (au point de finir tous les deux en arrêt de travail suite à prescription de leur médecin).

Le divisionnaire leur a reproché « *de ne pas tenir* » leurs agents dans un service « *qui ne fonctionne pas et n'a aucun résultat* »... La raison de cette colère soudaine ? L'impossibilité pour le service de se rendre à un CODAF (ou assimilé) organisé par le commissariat de GRENOBLE (sans consultation préalable) en soirée sur des « cibles police » ; le divisionnaire ayant pris cette réponse comme « *un doigt d'honneur à l'administration* ».

SOLIDAIRES s'interroge sur le statut OP/CO et son évolution quant au travail de nuit que l'administration impose aux services des Contributions Indirectes de Grenoble.

Comme le rappelle le Directeur Interrégional Auvergne-Rhône-Alpes dans la note du 15 octobre 2020 à l'attention du bureau de Grenoble, « *les bureaux de douane ne font pas partie de la liste des régimes dérogatoires autorisés au sein de la DGDDI* ».

Existe-t-il un cadre administratif propre aux agents des Contributions Indirectes de Grenoble ? Quel texte remet en cause leur régime horaire et le délai de modification de leur côte de service ?

SOLIDAIRES se doit en complément de mettre en exergue les limites des contrôles CODAF :

- En terme de sécurité pour des agents OPCO, donc non armés et non formés à se retrouver en contrôle dans des zones très sensibles voire zones dites de « non droit ou quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ». Même les collègues de la surveillance refuseraient de s'aventurer dans ces quartiers !
- En terme de mission, car les agents des CI se retrouvent dans des établissements ciblés par la police pour des infractions reprises au code pénal et non aux codes des douanes ou des contributions indirectes.

L'administration se doit de prioriser et de valoriser les missions douanières, avec pour objectif premier de s'assurer que les contrôles réalisés par l'ensemble des agents des douanes se fassent dans des conditions de sécurité maximale.

SOLIDAIRES interpelle Madame la Directrice Générale en dénonçant à travers ce courrier les conditions de travail de l'ensemble du bureau de Grenoble, dont les problèmes rencontrés au service des contributions indirectes ne sont qu'une illustration. Et SOLIDAIRES exige de l'administration qu'un cadre légal propre aux Contributions Indirectes soit donné afin d'éviter toutes dérives faisant fi de nos missions et de notre sécurité.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes  
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Fabien MILIN